Nouvelles perspectives et nouveaux défis pour un tourisme européen durable

2004/2229(INI) - 21/11/2003 - Document de base non législatif

OBJECTIF : proposer des orientations et inviter les États membres à se mobiliser pour améliorer les conditions de développement durable du tourisme européen au point de vue économique, social et environnemental.

CONTENU : il est d'une importance cruciale de garantir la durabilité économique, sociale et environnementale du tourisme européen, à la fois pour contribuer au développement durable en Europe et dans le monde entier, et pour assurer la viabilité, la croissance continue, la compétitivité et le succès commercial de ce secteur économiquement très important. Avec la présente communication, la Commission préconise une approche plurilatérale coopérative et proactive pour progresser dans cette voie.

À tous les niveaux, les acteurs ont commencé à préparer le terrain pour mieux répondre aux exigences de durabilité du tourisme et pour mieux utiliser son potentiel en matière de développement durable. Dans ce contexte, la Commission estime que le meilleur moyen de développer la durabilité du tourisme européen est de renforcer le cadre d'action existant et de l'utiliser au mieux, tout en s'appuyant sur les initiatives en faveur de la durabilité du tourisme que des acteurs autres que la Communauté entreprennent dans ce domaine. Quelques mesures spécifiques visant à combler les lacunes devraient compléter cette approche.

La grande diversité du tourisme européen, le principe de subsidiarité et l'absence de pouvoirs spécifiques dans ce domaine font que la Communauté ne peut que mettre en oeuvre des activités complémentaires et encourager les acteurs à mettre en pratique les mesures de politique. Dans cette optique, elle entend notamment :

- stimuler la cohérence et la contribution efficace des politiques communautaires et des mesures complémentaires dans le domaine du tourisme ;

- participer activement aux processus mondiaux et internationaux, en travaillant en liaison avec les organismes gouvernementaux internationaux et en rassemblant les activités des principaux acteurs internationaux ;

- pratiquer et promouvoir les principes de bonne gouvernance, notamment: en utilisant l'outil d'Evaluation d'impact pour intégrer les préoccupations liées au développement durable dans les initiatives et les politiques communautaires affectant le tourisme européen ; en favorisant la cohérence des politiques nationales en lien avec les activités communautaires, et entre les politiques des différents Etats membres ; en coopérant avec les institutions non publiques internationales et européennes qui représentent l'industrie touristique; en encourageant les différents acteurs et leurs organes représentatifs à trouver des approches communes aux différents sous-secteurs touristiques en matière de durabilité;

- aider les acteurs privés et publics européens, nationaux, régionaux et locaux à assumer leurs responsabilités en matière de durabilité de la production touristique, en particulier à travers: l'utilisation des instruments communautaires disponibles, la promotion des échanges de bonnes pratiques et la dissémination de l'information, ainsi que la coopération flexible, le partenariat et le travail en réseau entre les acteurs à travers toute l'Europe, et la mise en commun de l'expertise sur des questions ayant fait l'objet de recherches insuffisantes afin de contribuer à guider les acteurs.

La Commission va lancer un Groupe Durabilité du tourisme composé de représentants des différents groupes d'acteurs et dont la tâche sera de piloter et de suivre la mise en oeuvre cohérente des activités spécifiques à entreprendre. Il sera notamment chargé de rédiger un cadre d'action détaillé qui devra attribuer des activités spécifiques aux différents acteurs.

Des initiatives spécifiques, soutenues par le développement et l'utilisation d'outils et de réseaux d'information appropriés, comprendront des activités visant à analyser les schémas de consommation du tourisme et à promouvoir la durabilité dans la chaîne de valeurs et les destinations touristiques.

Dans une perspective globale, l'approche de l'UE est d'intégrer la dimension du développement durable du tourisme dans les politiques d'aide aux pays en développement dans le domaine de l'assistance au commerce. Elle cherche également à renforcer la coopération avec des organismes des Nations unies et d'autres organisations internationales actifs dans le secteur du tourisme.

La Commission attend également des autres acteurs en Europe qu'ils contribuent de manière significative aux efforts visant à promouvoir un tourisme durable. Cela concerne les touristes et les citoyens européens, les entreprises du secteur privé, les destinations touristiques et les autorités publiques, et les acteurs de la société civile. La Commission prévoit de passer régulièrement en revue l'évolution de la mise en oeuvre de ces orientations de base.